Image not found or type unknown

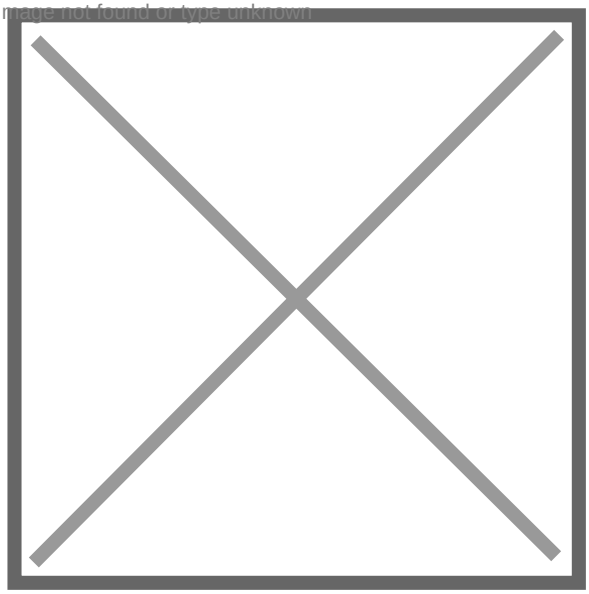

Conflis contructeur automobile et client

Par **gregory**, le **11/08/2010** à **14:16**

Bonjour,
bonjour Mrs Mme ,
je suis actuellement détenteur d'une volkswagen passat acheter chez un concessionnaire de la marque.
[s]le véhicule detenu depuis le 06/2005 a actuellement 77000kms et a suivie scrupulement tous les entretiens et réparation chez le concessionnaire de la marque.[/s]
suite a de nombreuse panne dans la première année d'aquisition du véhicule tel que coupure moteur en marche normale, problème faisceaux, colonne de direction deffectueuse, frein a main electronique bloqué le véhicule a était retenu 5mois et demis et il a fait l'objet d'une demande de reprise ou échange du véhicule.
nous n'avons pas pu avoir une réponse favorable du constructeur.
depuis le véhicule est tombé en panne plusieur foi or garantie constructeur qui est de 2ans.
c'est problème s'avère récurent et connu de la marque.
mon véhicule est actuellement chez un concessionnaire de la marque arrivé sur camion dépanneuse et qui est tombé en panne devans chez moi, il s'avèrent après un diagnostique et un démontage partielle niveau moteur que la chaine entrénent la pompe a huile est rompue entrénant la casse de plusieur organe du bas moteur étant un problème connu du constructeur je souhaiterais que celui ci prenne en charge la facturation et la réparation du véhicule.
merci pour toute information pouvant solutionner se problème

Par **jeetendra**, le **11/08/2010** à **17:49**

[fluo]Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)[/fluo]

3, rue Victor Hugo
95503 CERGY PONTOISE
Tél : 01.72.58.72.94

Bonjour, la garantie contractuelle du constructeur est à priori dépassée, deux ans, à part agir sur le terrain de la garantie légale de vice caché je ne vois pas ce que vous pourrez faire d'autre, prenez contact avec le CDAD à Cergy Pontoise pour consulter un avocat à ce sujet, courage à vous, cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés